

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

La DPJ a le rôle d'assurer la protection des jeunes de moins de 18 ans qui vivent une situation qui peut nuire à leur sécurité ou à leur développement. Son mandat premier est donc de protéger les enfants et adolescents. Dans cette optique, la collaboration avec les parents visés par le signalement est nécessaire.

Ce qu'il faut savoir

■ Qu'est-ce que la DPJ ?

Organisme public visant la protection de la jeunesse;

■ Quel est son rôle ?

- Appliquer la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ);
- Traiter les signalements reçus concernant des situations de négligence ou de maltraitance;
- Agir dans l'intérêt de l'enfant et assurer le respect de ses droits;
- Collaborer avec les parents et ressources d'aide du milieu;

■ Quel est mon rôle comme parent lorsqu'un signalement est fait concernant mon enfant ?

- **Collaborer et contribuer à l'évaluation** faite par les intervenants ainsi qu'à toutes les étapes du processus le cas échéant;
- Faire part de mes préoccupations et faire preuve d'ouverture ;
Par exemple : voir la situation comme une occasion d'en apprendre davantage sur le cadre normatif québécois
- **Continuer de m'acquitter de mes obligations parentales** (soins, garde, surveillance et éducation).



Sachez que vous n'êtes pas seuls.
Des ressources communautaires sont là pour vous accompagner au besoin.

■ Qui peut m'accompagner dans cette situation ?

- Une personne de votre choix notamment un proche ou un intervenant d'un organisme communautaire ;
Par exemple : les intervenants de Famille-Protection-Jeunesse du Centre multiethnique de Québec
- Il est possible d'avoir accès à des interprètes pour faciliter votre compréhension lors des rencontres avec les intervenants du réseau;
- La personne qui vous accompagne ne peut vous représenter comme un avocat
- La personne qui vous accompagne ne peut et ne doit pas perturber le processus en cours.
- Certaines activités sont exclues du droit à l'accompagnement (sous réserve de la discrétion des intervenants DPJ).

Quelques préoccupations que vous pouvez avoir

■ Suis-je un mauvais parent ?

Un signalement ne signifie pas que vous êtes un mauvais parent. Vous conservez, à moins de situations exceptionnelles, vos responsabilités et vos droits à l'égard de vos enfants.

■ Vont-ils me retirer mon enfant ?

Le maintien de l'enfant dans son milieu familial est bien souvent privilégié.

Par exemple : Si l'on juge que l'enfant doit être retiré de son milieu familial immédiat, la DPJ considère les options suivantes : 1) la famille élargie; 2) un milieu similaire/famille d'accueil.

■ Pourquoi on me dit comment éduquer mes enfants ?

Vous êtes les premiers responsables en matière d'éducation de vos enfants. Cela dit, certaines pratiques légitimées dans certaines sociétés ne sont pas tolérées au Québec (*Par exemple : la correction physique; laisser des enfants de moins de 12 ans seuls à la maison*). Dans cette perspective, il peut être nécessaire d'ajuster ces pratiques et de les adapter au contexte québécois. Par conséquent, si jamais vous faites l'objet d'un signalement, ça pourrait être une occasion d'identifier, en collaboration avec les intervenants de la DPJ, de la santé et des services sociaux, des méthodes éducatives respectueuses de certaines valeurs véhiculées au Québec.

Surtout, n'oubliez pas ...

Tout signalement ne se conclut pas nécessairement par le retrait de l'enfant. Ça peut être l'occasion d'ajuster certaines pratiques et de mieux comprendre le fonctionnement de votre nouvelle société.

En toute circonstance, la collaboration avec la DPJ et d'autres intervenants de la santé et des services sociaux peut avoir un impact positif sur la suite du signalement.

Il ne s'agit pas de dénaturer vos méthodes éducatives ou de vous dire quel type de parent être. Il s'agit plutôt d'adapter certaines pratiques, afin qu'elles concordent avec les valeurs de la société québécoise.

N'hésitez pas à vous informer sur les valeurs et pratiques parentales au Québec et sur la loi sur la protection de la jeunesse, afin d'éviter certains gestes qui pourraient être mal interprétés.

Avec la collaboration de :

Avec la participation financière de :